Jean Fabrice CHARPENTIER

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Expert comptable Diplômé
membre du Conseil Régional Maris Ile de France
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

ASSOCIATION RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE

MUNDO M – 47 AVENUE PASTEUR 93100 MONTREUIL

* * * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSOCIATION RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE

MUNDO M – 47 AVENUE PASTEUR 93100 MONTREUIL

* * * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée générale de l'association RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association le 19 mai 2022.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moncourt Fromonville, le 30 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes

Jean Fabrice CHARPENTIER

Numéro SIRET : 42246620100031 Code APE : 9499Z

MUNDO M - 47 AVENUE PASTEUR 93100 MONTREUIL

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan association

Bilan association

- 1 . 1		
Présenté	an	HILITO
1 1636116	CII	Luio

				Pi	résenté en Euro
ACTIF		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement	-				
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 737	19 330	19 407	14 865	4 542
Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	36 / 3/	19 330	19 407	14 803	4 342
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			CN	3	
Immobilisations financières			66 3m	3	
Participations et créances rattachées		052	U. C. SELV		
Autres titres immobilisés			NESELY		
Prêts					
Autres	4 700		4 700	4 700	
TOTAL (I)	43 437	19 330	24 107	19 565	4 542
Actif circulant					
Stocks et en-cours				50	- 50
Avances et acomptes versés sur commandes	6 468		6 468	4 137	2 331
Créances	4400 - 5.00e00a 1.00e				Ļ
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 024		2 024	240	1 784
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	1 044 968		1 044 968	1 017 445	27 523
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	459 767		459 767	449 656	10 111
Charges constatées d'avance	10 534		10 534	4 633	5 901
TOTAL (II)	1 523 761		1 523 761	1 476 161	47 600
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 567 198	19 330	1 547 868	1 495 726	52 142

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

			Présenté en Euros
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			**************************************
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	6 000	12 000	- 6 000
. Fonds propres complémentaires		12 000	0 000
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds statistics . Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	252 293	206 137	46 156
. Autres	202 200	200 107	40 100
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	43 908	46 156	-2 248
	302 201	264 293	37 908
Situation nette (sous total)	302 201	204 293	37 900
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	(I) 302 201	264 293	37 908
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			•
TOTAL	(11)	SA	SE
Provisions		250	
Provisions pour risques	107 198/	CA 487	5 711
Provisions pour charges			\
TOTAL (III) 107 198	101 487	5 711
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 246	39 397	39 849
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	160 625	144 649	15 976
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	898 598	945 900	- 47 302
TOTAL (V) 1 131 154	1 129 945	8 524
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASS	SIF 1 547 868	1 495 726	52 142
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			

Compte de résultat association

Compte de résultat association Présenté en Euros 31/12/2021 31/12/2020 Variation % (12 mois) (12 mois) Total Total Produits d'exploitation Cotisations 19 836 19 130 706 3,69 Ventes de biens et services . Ventes de biens 65 65 N/S . dont ventes de dons en nature 1 000 1 000 N/S . Ventes de prestations de services 1 000 1 000 N/S . dont parrainages Produits de tiers financeurs 511 485 81 142 15,86 Subventions d'exploitation publiques françaises 592 627 Subventions d'exploitation privées 1 008 632 615 886 392 746 63,77 70 000 59 113 10 887 Subventions d'exploitation publiques européennes 18,42 . Ressources liées à la générosité du plublic . Dons manuels . Mécénats . Legs, donations et assurances-vie . Contributions financières Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge 36 151 13 449 22 702 168.80 Utilisations des fonds dédiés 36 505 32 325 4 180 12,93 Autres produits 1 251 390 513 427 1 764 817 41,03 Total des produits d'exploitation (I) Charges d'exploitation Achats de marchandises Variations stocks 593 370 330 123 263 247 79,74 Autres achats et charges externes Aides financières 58 720 42 494 16 226 Impôts, taxes et versements assimilés 38.18 541 599 215 019 39,70 Salaires et traitements 756 618 281 331 207 731 73 600 35,43 Charges sociales 3 265 104,25 Dotations aux amortissements et aux dépréciations 6 3 9 7 3 132 24 708 66 676 -41 968 -62,94 Dotations aux provisions Reports en fonds dédiés -73,45 292 1 100 - 808 Autres charges 1 721 437 1 192 856 528 581 44.31 Total des charges d'exploitation (II) **RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)** 43 380 58 534 - 15 154 -25,89 **Produits financiers** De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif 712 736 - 24 -3.26 Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges 37 37 N/S Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement 749 736 13 1,77 Total des produits financiers (III) Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	749	736	13	1,77
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	44 129	59 270	- 15 141	- 25,55
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		110	- 110	-100
Sur opérations en capital	128		128	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				_
Total des produits exceptionnels (V)	128	110	18	16,36
Charges exceptionnelles	170.00	12.5		
Sur opérations de gestion	3	13 144	- 13 141	-99,98
Sur opérations en capital	268		268	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	272	13 144	- 12 872	-97,93
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-143	-13 034	12 891	98,90
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	78	80	- 2	-2,50
Total des produits (I + III + IV)	1 765 694	1 252 236	513 458	41,00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 721 787	1 206 080	515 707	42.76
EXCEDENT OU DEFICIT	43 908	46 156	-2 248	- 4,87
Evaluation des contributions volontaires en nature	1721787 43 908	25 Sur	1	
Produits	OF MY			
. Dons en nature	240	\mathcal{W}		
. Prestations en nature . Bénévolats	25 000	25 000		0.00
. Benevolats	25 000 25 000	25 000 25 000		0,00
Charges	20 000			-,00
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole Total				
IUlai	1			

Annexes Légales

Annexes Associations

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 547 867,75 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 43 907,77 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

AGEX JOUARS Page 1

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celuici.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	31 057	11 207	3 527	38 737
Immobilisations financières	4 700			4 700
TOTAL	35 757	11 207	3 527	43 437

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTALI				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	1 177	1 047		2 224
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	15 014	5 351	3 259	17 106
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	16 191	6 398	3 259	19 330
TOTAL GENERAL (I+II)	16 191	6 398	3 259	19 330

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances		Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres créances		4 700		4 700
Créances de l'actif circulant:				
Créances usagers				
Autres créances		1 046 992	1 046 992	
Charges constatées d'avance		10 534	10 534	
T	OTAL	1 062 226	1 057 526	4 700

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	1 026 920
Autres produits à recevoir	2 838
TOTAL	1 029 758

AGEX JOUARS Page

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	12 000				6 000
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	206 137	46 156			252 293
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	46 156		51 222	46 156	51 222
Dont générosité du public					
Situation nette	264 293	46 156	51 222	46 156	309 515
Situation nette dont générosité du					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	264 293	46 156	51 222	46 156	309 515
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	93 962		11 471	82 490
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	7 526	24 708	7 526	24 708
TOTAL (II)	101 487	24 708	18 997	107 198
TOTAL GENERAL (I+II)	101 487	24 708	18 997	107 198
Dont dotations et reprises - d'exploitation		24 708	7 526	
- financières		24 700	7 320	
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes		Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit					
Dettes financières diverses					
Fournisseurs		79 246	79 246		
Dettes fiscales et sociales		160 625	160 625		
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance		898 598	898 598		
	TOTAL	1 138 469	1 138 469		

AGEX JOUARS Page 1

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	30 108
Dettes fiscales et sociales	46 081
Autres dettes	
TOTAL	. 76 189

Informations complémentaires sur le bilan passif

L'association RAC-F a obtenu en date du 07/11/2017, un apport avec droit de reprise d'un montant de 30 000 euros de l'association Ile de France Active ayant pour objet de financer les immobilisations corporelles et incorporelles liées au développement de l'association ainsi que les besoins en fonds de roulement, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

Cet apport sera repris chaque année à la date anniversaire du versement à raison de 6 000 euros par an sur une durée de 5 ans.

Page 16

Annexes Associations (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 11 471,35 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite :

CADRE 55: 65-67 ans

- le taux de rotation du personnel :

CADRE 55: Turn-over moyen

- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 0,98%
- le taux moyen des charges sociales :

CADRE 55: 55%

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 978,40 E.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective et sont évalués à 25 000 euros au 31/12/2021.